

Assemblée générale annuelle 2024

**le dimanche 1er décembre 2024
Salle William TURNER - LE CELLIER**

Le président déclare l'assemblée ouverte à 9 heures 30.

Il évoque les décès de nos camarades :

Pierre BROHAN - lot 11 Loire

Dominique MICHAUD - La Provostière

En leur mémoire, l'assemblée observe un instant de silence.

Il remercie les 101 pêcheurs présents, puis présente l'invité qui nous a fait l'honneur de nous rejoindre :

Monsieur Daniel MARQUET, président de l'ADAPAEF 37 et de l'union interrégionale des ADAPAEF Loire-Bretagne.

Absents excusés :

Madame Amélie GOULARD, de la DDTM,

Monsieur Bernard HAMON, président de la fédération départementale de pêche,

Madame Anne BOITEAU, du conseil départemental,

Monsieur Yannick MALLET, président de l'ADAPAEF 49.

- Ordre du jour :

- Procès-verbal de l'assemblée générale 2023,
- Rapport d'activités 2024,
- Rapport financier définitif 2023,
- Intervention du vérificateur aux comptes
- Rapport financier provisoire 2024,
- Rapport moral,
- Prix des cartes et licences 2025,
- Cooptation de vérificateurs aux comptes et d'administrateurs,
- Questions, échanges.

1 - Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale 2023

La lecture en est faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Activités depuis la dernière A.G. du 17 décembre 2023 :

- 16 janvier 2024 : vente des cartes et distribution des licences à ANCENIS
- 22 janvier : conseil d'administration ADAPAEF
- 20 février : bornage terrains de Séverac
- 20 mars : réunion PCI savoirs nautiques
- 29 mars : AG fédération (absent)

- 04 avril : bornage étang de Séverac
- 25 mai : réunion secteur Loire
- 30 mai : CA association
- 04 juin : réunion réservations salles
- 08 juillet : réunion VNF
- 26 août : CA association
- 08 octobre : commission technique
- 04 novembre : Réunion GT engins + CA
- 16 novembre : AG ADAPAEF Indre-et-Loire

- Le président étant absent, l'association n'a pu être représentée aux réunions du COGEPOMI et de la Commission de Bassin

CA à la fédération :

- 22 mars
- 23 mai
- 27 septembre
- 22 novembre

Compte tenu des multiples absences du président, l'association a été représentée à ces réunions par le suppléant Michel BAUMARD.

A venir :

- 14 décembre : réunion des présidents fédération 44

3 - Bilan financier définitif 2023 :

Pour éviter à la salle une énumération fastidieuse de chiffres, il n'est présenté qu'un résumé. Le président précise que les comptes sont à disposition de tout sociétaire requérant.

Recettes	:	28 088,19 €
Dépenses	:	25 127,70 €
Solde	:	2 960,49 €

4 - Intervention du vérificateur aux comptes pour l'exercice de 2023

Monsieur Pascal BERTHE, vérificateur aux comptes, déclare avoir vérifié les comptes de l'association. Les écritures sont en parfaite concordance.

Le président propose de donner quitus au trésorier, ce qui est fait à l'unanimité de la salle.

5 - Bilan financier provisoire 2024 (au 1er décembre 2024) :

Recettes	:	25 497,20 €
Dépenses	:	23 114,36 €
Solde provisoire	:	2 382,34 €

6 - Rapport moral :

sont repris successivement les thèmes suivants

- Effondrement de nos effectifs,
- Actes d'incivilité,
- Non régulation du silure,
- Eau : niveau EXCEPTIONNEL qui a induit une saison remarquable concernant les migrateurs
- Restrictions de pratiques (Anguilles, lamproies, brochets,...)

Evolution souhaitée

- Participation de tous dans les manifestations qui permettent de valoriser notre image et nos pratiques.



- Nous faire entendre quant à notre connaissance des milieux.
- Recruter de nouveaux adhérents.
- Déclarations de captures
- Opérations de nettoyage

Pratique du carrelet fixe

Faute de participants, abandon du projet de pêche éducative carrelet à Basse-Goulaine

Annulation de la subvention accordée pour remise en état de pêche et transfert sur le compte réserve.

Projets d'actions 2025

Participation aux manifestations à proximité de nos lieux de pratiques (Débord de Loire du 12 au 18 juin).

Présentation de la proposition du projet associatif

En amont afin d'établir le projet, il y a eu la création d'une commission "engins-filets" ayant pour objectifs :

- Faire le point sur l'ensemble des engins autorisés par le code de l'environnement pour la pêche amateur
- Travailler sur leurs évolutions et conditions de mise en oeuvre possibles et pérennes.

La mission de cette commission est de permettre à terme une demande d'une liste d'engins autorisés revisitée compatible avec :

- les objectifs de gestion piscicole,
- les évolutions législatives actuelles ou prévisibles,
- la sauvegarde/partage d'un patrimoine culturel ligérien.

Moyens :

- Mettre en place un groupe de travail qui intégrerait différentes parties prenantes (OFB, administrations départementales, pêche pro ...).

Observations actuelles:

1- Le département n'y est pas opposé.

Il nous faut motiver notre demande, détailler notre vision et préciser les voies que l'on souhaite explorer.

2 - l'OFB n'est pas contre sur le principe, mais rappelle que tous les engins autorisés figurent déjà dans le code de l'environnement. Il rappelle qu'il s'opposera à tout ajout ou modification d'engin qui serait susceptible d'augmenter la pression de pêche, ce qui peut s'entendre sur les migrateurs mais qui est une interprétation abusive des objectifs de la loi dans le cas du silure, des écrevisses ou autre espèce nouvelle invasive.

3 - Les pêcheurs pros seront associés à certains travaux, pour créer une passerelle gagnant/gagnant entre nos deux organisations.

Si approbation par l'assemblée, nous devons donc :

- démontrer que notre activité associative n'a pas pour objectif de travailler sur une amélioration de la pêchabilité des engins mais de travailler sur leur sélectivité et leur adaptation aux nouvelles espèces (silure, aspes etc..).
- expliquer que notre association peut, au titre de ses statuts et de ses missions de conservation d'un patrimoine culturel et d'éducation, participer ou porter des expérimentations portant sur des modifications/amélioration des engins,
- consigner des observations de terrain et partager des données,
- demander des subventions au Ministère de la Biodiversité dans le cadre de la régulation d'espèces invasives,
- démontrer que notre activité associative ne génère, dans le cadre de ses activités, que des prélèvements qui restent dans tous les cas faibles et issus d'une pratique récréative, vivrière et non lucrative (avec de moins en moins d'adhérents).

A l'issue de cette présentation, le projet est mis au vote de l'assemblée générale.

L'assemblée générale valide à l'unanimité ce projet associatif.

Le président propose que les excédents comptables 2023 et 2024, ainsi que les 5 000 € provisionnés pour la pêche de Basse-Goulaine qui est annulée, soient affectés à un fond de réserve destiné à financer ce projet.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

7 - Prix des cartes et licences 2025

- Les montants des licences et des cartes pour 2025 évoluent :

* licences : Loire 7 à 12 : 61 €

Loire 13-14 et 15 : 44 €

lamproie : 23 €

conseil départemental : 68 €

* cartes : le prix de la carte ADAPAEF = 106 € (FNPF +1 €)

* Une carte réservée aux moins de 18 ans (carte jeune) est disponible au prix de 27 €.

- Les dates de distribution des licences à Ancenis sont communiquées, ainsi que les modalités et la marche à suivre pour la délivrance de la carte de l'association où il est demandé de privilégier l'échange par courrier en amont au siège social.

- Il est proposé des retours par voie postale ou par courrier électronique, ou en main propre le jour des retraits de licence.

- Le président rappelle une nouvelle fois les modalités concernant le règlement des licences. A l'issue de la réception des demandes de licence (en septembre), les services de l'État adressent un listing aux services fiscaux qui transmettent un titre de paiement au pêcheur qui devra en régler le montant, auprès du comptable spécialisé, conformément aux modalités figurant sur ce titre.

8 - Cooptation vérificateurs aux comptes et nouveaux administrateurs

Vérificateurs aux comptes : Suite à la démission de notre vérificateur aux comptes qui candidate pour le conseil d'administration, nous avons deux volontaires

Messieurs Jacques PRIMITIF et Roger MENORET ils sont cooptés à l'unanimité.

Nouveaux administrateurs :

Messieurs Gilles BEGAUD, Pascal BERTHE, Damien BUCHET et Jean-Louis TOUBLANC volontaires pour intégrer le CA sont tous cooptés à l'unanimité.

Il s'en suit un rappel est donné concernant la réglementation. Après quelques échanges, l'assemblée générale se termine.

A 11h20, le président convie les participants au vin d'honneur.

Rendez-vous est donné à l'assemblée générale annuelle *en décembre 2025*.

Le secrétaire Michel BAUMARD

Signé BAUMARD

Le président Gilles CHOSSON

Signé CHOSSON